



# AVIS

## **Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant certaines dispositions en matière d'émissions industrielles**

20 décembre 2017

<b>Demandeur</b>	Ministre Céline Fremault
<b>Demande reçue le</b>	29 novembre 2017
<b>Demande traitée par</b>	Commission Environnement
<b>Demande traitée le</b>	Procédure écrite
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	20 décembre 2017

## Préambule

**Le Conseil** a émis l'avis suivant en lien avec la thématique traitée :

- Le 17 avril 2013, l'avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la prévention et la réduction intégrées de la pollution due aux émissions industrielles ([A-2013-015-CES](#)).

## Avis

**Le Conseil** prend acte que ce projet d'arrêté apporte des correctifs à la réglementation bruxelloise en cohérence avec la réponse de la Région de Bruxelles-Capitale à l'« EU pilot » adressée par la Commission européenne à la Belgique et listant les cas de non-conformité à la directive n° 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution).

**Le Conseil** ne formule pas de remarque quant à ce projet d'arrêté.

\*  
\*       \*  
\*